



ASIVJ
ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE LA VALLÉE DE JOUX
Conseil intercommunal

Législature 2021-2026
PROCES-VERBAL DE L'ASIVJ n°1
SEANCE DU JEUDI 23.09.2021/20h00
HOTEL DE VILLE DU LIEU

Présidence : Didier Vaucher-de-la-Croix

Présences :

Codir : Sylvie Aubert-Brühlmann, Raffaella Cantone Meylan, Carole Harlé Voutaz

Présents : Claude Piazzini, Steve Desarzens, Eloïse Golay, Isabelle Jossevel
Isabelle Piguet, Marc Ferrari, Ana Cadau, Rahma Mangin, Stéphane Reymond, Guyon
Frédéric, Lecoultre Jean-Luc,
Gross Julien, Piccinin Loutan Sylvia, Martignier Claudia, Viquerat Julien

Stephan Naddeo, directeur EPS/ Yves Chenaux, boursier ASIVJ/Astrid Mignot, Secrétaire générale ASIVJ/Christine Rochat, secrétaire assemblée.

Excusés : Mathilde Guhl, Patrice Golay

Béatrice Kunz,
Sophie Matthey-Pierret
Mathieu Rochat
Arthur Lespagnol

Absents : Alexandra Ducommun, David André

Public : 0 personne

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Assermentation
3. Adoption du PV de la séance du 25.03.2021
4. Communication du Président
5. Communications du Comité de direction
6. Présentation de l'ASIVJ et de son secrétariat général
7. Présentation de l'EPS
8. Préavis no 2/2021 - Indemnités pour la législature 2021-2026
9. Préavis no 3/2021 - Autorisations générales, législature 2021-2026
10. Préavis no 4/2021 - Budget 2022
11. Divers et propositions individuelles
--dates 2022
--séance extraordinaire

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun. La secrétaire procède à l'appel.

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

2. Assermentation

Le 16 juin dernier, 3 personnes étaient absentes et n'ont pas été assermentées par Monsieur le Préfet Etienne Roy. Le président procède donc à leur assermentation au sein de l'ASIVJ. Mmes Isabelle Jossevel, Isabelle Piguet et M. Claude Piazzini sont priés de s'avancer afin de prêter serment.

3. Adoption du PV de la séance du 25.03.2021

Le PV est accepté avec remerciements à la secrétaire remplaçante.

4. Communication du Président

Le président propose que dorénavant un suppléant soit nommé dans les commissions. Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

5. Communications du Comité de direction

Mme Aubert-Brühlmann informe que le déploiement de l'offre numérique est en cours. Les premières installations dans les collèges se feront durant les vacances d'automne. M. Naddeo remercie les communes de cette installation prochaine et rappelle que les enseignants poursuivent leur formation numérique.

M. Naddeo donne quelques explications sur les mesures sanitaires. Il ne revient pas au directeur d'un établissement de fermer une classe ou un établissement, cette décision revient au médecin cantonal.

Mme Mangin : y aura-t-il des tests COVID en classe ?

M. Naddeo : il revient au médecin cantonal de prendre de telle mesure.

M. Lecoultré : si une classe ferme, les élèves non-malades seront-ils pris en charge ?

M. Naddeo : Non, ils seront sous la responsabilité des parents. Une prise en charge pédagogique sera établie par le biais de l'école à distance, des logins à l'intention des élèves sont en cours de distribution.

6. Présentation de l'ASIVJ et de son secrétariat

Au vu de la nouvelle législature, Mme Aubert-Brühlmann effectue un tour de table en présentant les membres du Comité de direction.

Codir : Mme Sylvie Aubert-Brühlmann, présidente (commune du Lieu)

Mme Raffaella Cantone Meylan, vice-présidente (commune du Chenit)

Mme Carole Harlé-Voutaz, membre (commune de L'Abbaye)

Mme Astrid Mignot, Secrétaire générale ASIVJ

M. Yves Chenaux, boursier de l'ASIVJ

M. Stephan Naddeo, directeur EPS (voix consultative)

Le Conseil intercommunal représente le pouvoir législatif et le Codir, l'exécutif.

Elle présente un organigramme qui représente les différents organes de l'Association scolaire et la relation avec la DGEO.

Mme Mignot commente un tableau représentant les 9 domaines gérés par l'Association, soit :

- | | |
|-------------------------|---------------------------------|
| 1. Les bâtiments | 6. Accueil de midi, restaurant* |
| 2. Les transports | 7. Devoirs surveillés* |
| 3. Les patrouilleurs* | 8. Activités extrascolaires |
| 4. La cuisine scolaire* | 9. Médiathèque |
| 5. APEMS, APMI, UAPE | |

Ainsi que les Ressources Humaines liées (*).

Le point 7. **Présentation de l'EPS** est directement traité.

M. Naddeo enchaîne avec un power point sur l'établissement et la DGEO.

Pour le canton :

100 établissements - 100'000 élèves - 10'000 enseignants

Pour l'établissement :

100 lieux, salles d'enseignement - 750 élèves - 75 enseignants - 1500 périodes

Les grands projets :

-formation/éducation numérique/consolidation de la LEO/Concept 360° /formation Pikas (harcèlement en tous genres).

Mme Aubert-Brühlmann revient sur la phrase : la prestation va à l'enfant. Pour cela, il faut une association scolaire forte, prête à gérer toutes ces fonctions et offrir une prestation de qualité.

En réflexion actuellement :

- ANF, aménagement de nouvelles classes pour la rentrée 2022, 34^{ème} période, fréquentation du restaurant scolaire, déménagement de l'UAPE, accueil des degrés 1 à 6P dès 6h30, accueil de midi pour les 7-8P, extension du site de Chez-le-Maître et les coûts financiers en découlant, d'où une séance extraordinaire prévue en fin d'année ou début 2022.

Le président remercie chacun pour les présentations et informations.

8. Préavis no 2/2021 - Indemnités pour la législature 2021-2026

Chacun a reçu le préavis. La lecture du rapport établi par Mme Cadau est donnée par M. Guyon. Le président demande s'il y a des questions.

Mme Aubert-Brühlmann revient sur la demande d'un rapport détaillé afin de savoir si les montants octroyés sont à la hauteur du travail effectué. Il n'est pas du ressort du Comité de faire un rapport mais bien à la commission de gestion.

M. Marc Ferrari, président de la commission de gestion, prend acte. C'est bien la commission de gestion qui établira un rapport.

La parole n'est plus demandée, le président mais en votation les conclusions du préavis.

- 1) Accepter les indemnités pour les délégués du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026 comme suit :
 - a) Présidence : indemnité fixe de CHF 700.- par année
 - b) Secrétariat : indemnité fixe de CHF 500.- par année + CHF 200.- par PV de séance CI
 - c) Conseillers intercommunaux : jeton de présence de CHF 50.00 par séance du CI ou commission, pour l'ensemble de ses membres - amende en cas d'absence non excusées CHF 50.—.
 - d) Rapporteur de commission : CHF. 50.- par rapport.
 - e) En cas d'engagement spécial : vacation de CHF 55.—.
 - f) Indemnité pour frais kilométriques hors Vallée : CHF 0.70/km.
- 2) Approuver pour les membres du Comité de direction de l'ASIVJ pour 2021-2026.
 - a) Une indemnité de CHF 55.-/heure, reversée aux communes dont est issu le membre.
 - b) Une indemnité pour frais kilométriques pour les kilomètres effectués à l'extérieur de la commune du membre du Comité de direction : 0.70/km.

Les conclusions sont acceptées à l'unanimité.

9. Préavis no 3/2021 - Autorisations générales, législature 2021-2026

Chacun a reçu le préavis et le rapport. Ce dernier établi par Mme Cadau est lu par M. Guyon. Le président met en discussion cet objet. La parole n'est pas demandée.

Les conclusions sont soumises au vote.

- 1) Accorder au Comité de direction pour la durée de la législature 2021-2026 une autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors du budget jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 au maximum par année.
- 2) Accorder au Comité de direction pour la durée de la législature 2021-2026 une autorisation générale de plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, à concurrence de CHF 30'000.00 lorsque l'Association est demanderesse (requérante), dans tous les cas lorsqu'elle est défenderesse (intimée).

Le préavis est accepté à l'unanimité.

10. Préavis no 4/budget 2022

Chacun a reçu le préavis et le rapport. Ce dernier établi par Mme Piccinin-Loutan est lu par elle-même.

Il ne suscite aucune question.

Le président donne lecture des têtes de chapitre du budget 2022 et le soumet à la discussion.

Personne ne demande la parole, le président met en votation la conclusion du rapport,

- 1) Accepter la conclusion du préavis 4/2021 telle que présentée :

Charges :	CHF 5'035'200.00
Produits :	CHF 871'000.00
Déficit :	CHF 4'164'200.00

La conclusion est acceptée à l'unanimité. Le budget 2022 est donc accepté.

Le président remercie les commissions et rapporteurs pour le travail effectué.

11. Divers et propositions individuelles

Stéphane Reymond intervient auprès du Comité de direction afin d'améliorer la sécurité aux abords du collège des Cytises.

Sylvie Aubert-Brühlmann répond que la sécurité aux abords des collèges, notamment sur la commune du Chenit pose un problème et fait l'objet d'une réflexion. Il est constaté que les parents garent leur véhicule au plus près des collèges réduisant la visibilité des élèves.

M. Naddeo souligne que ce problème a déjà été communiqué à l'ancienne législature et qu'il y a lieu de trouver une solution à court terme.

Mme Aubert-Brühlmann reprendra contact avec M. Baudat, Syndic de la Commune du Chenit.

Jean-Luc Lecoultre remercie tous les intervenants pour les présentations et explications données ce soir. Il réalise que la professionnalisation de l'ASIVJ était nécessaire vu les enjeux en cours de réalisation et en cours de réflexion. Le budget ASIVJ de 5mio fait suite à la mise en application des votations populaires « journée continue » et LEO. Il rappelle que les décisions prises au CI ASIVJ doivent ensuite être défendues dans les conseils communaux respectifs.

Le président rappelle les dates des prochaines séances :

CI ASIVJ : 24.03.2022 - 19h00, HDV, Le Lieu

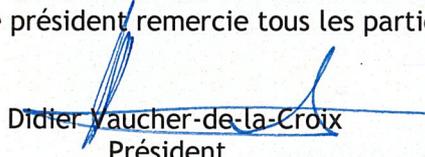
22.09.2022 - 19h00, HDV, Le Lieu

Com. de gestion : 08.03.2022 - 19h00, HDV, Le Lieu

06.09.2022 - 18h00, HDV, Le Lieu

Une séance extraordinaire aura lieu fin 2021 voire début 2022.

Le président remercie tous les participants et clôt la séance.


Didier Vaucher-de-la-Croix
Président


Christine RoCHAT
Secrétaire

Le Sentier, le 05.10.2021/cr